ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 4713

Texte de la question

M. Bernard Leroy appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation preoccupante que va creer la prise en charge des surcouts dus aux depassements de delais de dechargements conventionnels de l'aide alimentaire americaine a la Russie. Cette decision risque d'interdire l'acces des ports russes aux concurrents americains, notamment francais. Comme les ports russes sont engorges, faute de capacite d'entreposage, cela provoque des attentes et des surcouts pour des debarquements de cargaisons. Une journee de retard coute de 100 000 a 250 000 francs. La CEE n'a semble-t-il jamais pratique de la sorte quand elle a fait beneficier la Russie de ses programmes d'aide alimentaire. Il lui demande par consequent s'il envisage de protester contre cette mesure discriminatoire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur un probleme relatif au dechargement de l'aide alimentaire de l'Union europeenne a la Russie dans les ports russes. L'engorgement des facilites portuaires du aux depassements des delais de dechargement de l'aide alimentaire americaine et les surcouts en decoulant pour l'aide communautaire n'ont pas ete portes a notre connaissance par la Commission de Bruxelles, qui en assure la gestion. Par le passe, les Etats-Unis et l'Europe ont collabore pour faciliter la mise a disposition de l'assistance a la Russie et aux Etats issus de l'Union sovietique. Ainsi, les Americains n'ont pas hesite a transporter sur leurs propres navires des cargaisons d'aide communautaire a ces pays. En outre, l'essentiel de l'aide communautaire a la Russie est transporte par voie terrestre. Si les faits allegues par l'honorable parlementaire devaient etre confirmes, les consequences sur l'ensemble du dispositif d'assistance a la Russie n'auraient ainsi qu'un caractere limite. C'est pourquoi il apparait premature, a ce stade, d'intervenir aupres des autorites americaines. Les autorites francaises demeureront toutefois vigilantes quant a l'evolution de cette affaire.

Données clés

Auteur : M. Leroy Bernard
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4713
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2380
Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4456